

Date: Le mercredi 2 juin 1999 - n° 39

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 216 Loi concernant la Ville de Saint-Laurent — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1999, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 359-19990602)

Mme Blanchet (Crémazie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Ville de Saint-Laurent.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 216 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 27 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 33 Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie –
Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 360-19990602)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 1^{er} juin 1999, sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 26 en annexe)

Pour: **66** Contre: **44** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 42 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 42 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Motions sans préavis

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur

2 juin 1999

la Régie des alcools, des courses et des jeux, le mercredi 9 juin 1999 et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Mercredi, 9 juin 1999

- | | |
|---------------------|---|
| - 15 h 00 à 15 h 30 | Remarques préliminaires |
| - 15 h 30 à 16 h 30 | Association des restaurateurs du Québec |
| - 16 h 30 à 17 h 30 | Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec |
| - 17 h 30 à 18 h 00 | Remarques finales |

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 39, Loi concernant la Société nationale du cheval de course, et n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998;

2 juin 1999

- la Commission des finances publiques, afin d’entreprendre l’étude détaillée des projets de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d’autres dispositions législatives d’ordre fiscal, et n° 3, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d’autres dispositions législatives;

Et, du consentement de l’Assemblée pour déroger aux règles de fonctionnement quant au délai de convocation des intéressés dans le cadre de l’étude d’un projet de loi privé :

- la Commission de l’éducation, afin d’entendre les intéressés et de procéder à l’étude détaillée du projet de loi d’intérêt privé n° 201, Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec.

M. le Président donne l’avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de discuter du dossier concernant l’examen de l’activité du lobbying au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Chevette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 61, Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 61 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 61 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l’environnement.

2 juin 1999

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Paquin (Saint-Jean) propose que le principe du projet de loi n° 194, Loi concernant le regroupement des municipalités d'Iberville, de l'Acadie, de Saint-Athanase, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Saint-Luc, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paquin (Saint-Jean) dépose :

La page 27 du cahier, en date de 1921, de la Chambre de commerce de Saint-Jean, où est présentée la première résolution écrite concernant la fusion des villes de Saint-Jean et d'Iberville.

(Dépôt n° 361-19990602)

À 12 h 52, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Paquin (Saint-Jean) proposant que le principe du projet de loi n° 194, Loi concernant le regroupement des municipalités d'Iberville, de l'Acadie, de Saint-Athanase, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Saint-Luc, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 194 est adopté.

2 juin 1999

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 194 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 28, Loi sur les sages-femmes, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 00, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi sur les sages-femmes, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 28 est

2 juin 1999

adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 28 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions et la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux sera membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Projets de loi d'intérêt privé

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Charest (Rimouski), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 2 juin 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec – Rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 362-19990602)

Le rapport est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Bertrand (Portneuf) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption

M. Bertrand (Portneuf) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec, soit adopté.

2 juin 1999

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 43, Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans les lois relatives à l'éducation, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 0 h 01, le débat sur la motion de M. Legault, ministre de l'Éducation, est ajourné. M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 juin 1999, à 10 heures.

Le Président

2 juin 1999

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

2 juin 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 42 :

(Vote n° 26)

POUR - 66

Arseneau	Carrier-Perreault	Geoffrion	Morin
Barbeau	Charest	Goupil	Papineau
Baril	(<i>Rimouski</i>)	Harel	Paquin
(<i>Arthabaska</i>)	Chevrette	Jolivet	Paré
Baril	Cliche	Julien	Payne
(<i>Berthier</i>)	Côté	Jutras	Pelletier
Beaudoin	(<i>Dubuc</i>)	Kieffer	(<i>Abitibi-Est</i>)
Beaumier	Côté	Lachance	Perreault
Bédard	(<i>La Peltrie</i>)	Landry	Rioux
Bergeron	Désilets	Laprise	Robert
Bertrand	Deslières	Leduc	Rochon
(<i>Portneuf</i>)	Dion	Legault	Simard
Blanchet	Dionne-Marsolais	Léger	(<i>Montmorency</i>)
Boisclair	Doyer	Lelièvre	Simard
Bouchard	Duguay	Lemieux	(<i>Richelieu</i>)
Boucher	Dumont	Léonard	St-André
Boulerice	Facal	Létourneau	Trudel
Brassard	Gagnon	Maltais	Vermette
Caron	Gendron	Marois	

CONTRE - 44

Beauchamp	Brodeur	Cusano	Gauvin
Béchar	Chagnon	Delisle	Gobé
Bélanger	Charest	Després	Houda-Pepin
Benoit	(<i>Sherbrooke</i>)	Dupuis	Jérôme-Forget
Bergman	Chenail	Fournier	Kelley
Bordeleau	Cholette	Gagnon-Tremblay	Lafrenière
Bourbeau	Copeman	Gautrin	Lamoureux

2 juin 1999

Lamquin-Éthier	Marcoux	Paradis	Sirros
Laporte	Marsan	Pelletier	Tranchemontagne
Leblanc	Mulcair	(<i>Chapleau</i>)	Whissell
Loiselle	Normandeau	Poulin	Williams
MacMillan	Ouimet		

ABSTENTION - 0